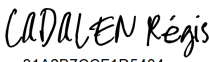


Compte de résultat	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	84 724 504	80 121 504
VENTES DE MARCHANDISES	80 879 854	76 880 267
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	20 685	53 687
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 934 106	2 297 071
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>83 834 644</i>	<i>79 231 025</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	67 280	67 406
REPRISES SUR PROVISIONS	70 509	72 545
TRANSFERTS DE CHARGES	504 396	469 722
AUTRES PRODUITS	247 675	280 806
CHARGES D'EXPLOITATION	81 309 996	77 337 818
ACHAT DE MARCHANDISES	60 577 068	57 929 836
VARIATION DES STOCKS	-41 699	-779 410
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	390 462	346 668
VARIATION DES STOCKS	-2 145	-6 594
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	8 047 275	7 542 656
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	990 370	1 020 187
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 479 791	7 406 271
CHARGES SOCIALES	2 323 393	2 376 287
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 444 274	1 410 936
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	6 902	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	58 800	70 200
AUTRES CHARGES	35 505	20 783
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 414 508	2 783 686
PRODUITS FINANCIERS	62 744	27 242
PARTICIPATIONS	-780	1 787
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	11 673	6 605
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	51 850	18 851
CHARGES FINANCIERES	224 948	85 473
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	224 948	85 473
RESULTAT FINANCIER	-162 204	-58 231
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 252 304	2 725 455

Compte de résultat	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	240 683	28 010
SUR OPERATIONS DE GESTION	236 342	16 500
SUR OPERATION EN CAPITAL	4 341	11 510
REPRISES SUR PROVISIONS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 119	110 286
SUR OPERATIONS DE GESTION	59	4 338
SUR OPERATION EN CAPITAL	361	19 824
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	26 699	86 124
RESULTAT EXCEPTIONNEL	213 564	-82 276
PARTICIPATIONS DES SALARIES	683 375	590 702
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	674 014	473 317
TOTAL DES PRODUITS	85 027 931	80 176 757
TOTAL DES CHARGES	82 919 451	78 597 596
RESULTAT NET COMPTABLE	2 108 479	1 579 160
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	25 942	49 698
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	54 072	19 302

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

31A2B7CCF1D5404...

Bilan actif	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	33 636 188	21 302 615	12 333 573	12 912 406
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	487 362	210 053	277 309	271 472
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	242 133	210 053	32 080	26 243
FONDS COMMERCIAL (1)	245 229		245 229	245 229
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 243 692	21 014 202	10 229 489	10 829 015
TERRAINS	3 568 002	2 088 078	1 479 923	1 469 104
CONSTRUCTIONS	17 813 336	11 510 032	6 303 304	6 951 320
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	8 036 365	5 969 012	2 067 353	2 007 278
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 791 353	1 447 080	344 273	395 013
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	29 500		29 500	6 300
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	5 136		5 136	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 905 134	78 359	1 826 775	1 811 919
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 447 336		1 447 336	1 447 697
PRÊTS	279 142		279 142	260 912
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	178 656	78 359	100 297	103 310
ACTIF CIRCULANT	13 484 387	6 902	13 477 484	13 238 495
STOCKS ET EN-COURS	7 313 855		7 313 855	7 270 011
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	62 102		62 102	59 554
MARCHANDISES	7 251 753		7 251 753	7 210 458
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 827 388	6 902	3 820 486	3 712 914
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 164 313	6 902	1 157 411	1 016 335
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 663 075		2 663 075	2 696 579
CREANCES DIVERSES (3)	141 052		141 052	253 427
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 500 000		1 500 000	1 500 000
DISPONIBILITES	498 325		498 325	322 724
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	203 767		203 767	179 419
TOTAL GENERAL	47 120 574	21 309 517	25 811 058	26 150 901
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			27 358	16 639
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		7 444 546	6 878 067
CAPITAL		500 000	500 000
RESERVES		4 836 067	4 798 907
RESERVE LEGALE		50 000	50 000
AUTRES RESERVES		4 786 067	4 748 907
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 108 479	1 579 160
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		379 800	391 200
PROVISIONS POUR RISQUES		379 800	391 200
DETTE(1)		17 986 711	18 881 634
DETTE FINANCIERES		7 508 614	8 752 726
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		5 960 361	7 292 756
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		1 548 253	1 459 970
DETTE D'EXPLOITATION		10 349 221	10 030 430
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		6 663 817	6 631 769
DETTE FISCALES ET SOCIALES		3 152 868	2 944 403
AUTRES DETTE D'EXPLOITATION		532 536	454 259
DETTE DIVERSES		106 050	82 836
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		69 263	53 858
AUTRES DETTE DIVERSES		36 787	28 978
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		22 827	15 643
TOTAL GENERAL		25 811 058	26 150 901
(1) Dont à plus d'un an		4 228 598	4 778 420
Dont à moins d'un an		13 758 114	14 082 490
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		1 085 844	1 706 999

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
CADALEN Régis
31A2B7CCF1D5404...



DINAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : La Coulébart - Route de Caulnes
LEHON - 22100 DINAN
027 250 323 RCS SAINT MALO

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUILLET 2024
--

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2024 s'élevant à 2 108 479,45 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 108 479,45 euros

A titre de dividendes 1 632 000,00 euros
Soit 27,20 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 476 479,45 euros
Qui s'élève ainsi à 5 262 546,15 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 108,80 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 631 891,20 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d’option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d’option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

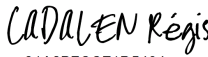
Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d’actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2021	1 500 000 €	60 000	100 €	1 499 900 €
31/01/2022	1 500 000 €	60 000	100 €	1 499 900 €
31/01/2023	1 542 000 €	60 000	102,80 €	1 541 897,20 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 4 juillet 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Régis CADALEN

DocuSigned by:

31A2B7CCF1D5404...

S.A.S. DINANDIS

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. DINANDIS

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition ; n'ayant pas de durée de vie limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

S.A.S. DINANDIS*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024*

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 5 à 30 ans
- Constructions : 20 à 30 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Agencements divers : 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- Mobilier de bureau : 6 ans 2/3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. DINANDIS*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 60 000 actions.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	500 000			500 000
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	4 798 907	37 160		4 836 067
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	1 579 160		1 579 160	
Résultat de l'exercice N		2 108 479		2 108 479
	6 878 067	2 145 640	1 579 160	7 444 546

Fonds commercial

* Espace Music	Acquisition le 30/06/1994		43 529
* Boutique Fleurs	Acquisition le 01/07/2011		131 700
* Express Lanvallay	Acquisition le 31/12/2020		70 000
			245 229

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	479 204	18 455	10 297	487 362
Immobilisations corporelles	30 726 498	838 828	321 635	31 243 692
Immobilisations financières - titres	1 447 697		361	1 447 336
Immobilisations financières - créances	422 581	45 841	10 624	457 798
	33 075 980	903 125	342 917	33 636 188

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	207 732	12 619	10 297	210 053
Immobilisations corporelles	19 897 483	1 438 354	321 635	21 014 202
	20 105 215	1 450 973	331 932	21 224 255

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	1 196 304
	- Dégressive	247 970
	- Exceptionnelle	6 699

S.A.S. DINANDIS*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Provisions et dépréciations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	391 200	58 800	70 200	379 800
Dépréciations de l'actif immobilisé	58 359	20 000		78 359
Dépréciations de l'actif circulant	309	6 902	309	6 902
	449 868	85 702	70 509	465 061
<i>Dont dotation :</i>				
- <i>Exploitation</i>		65 702	70 509	
- <i>Financier</i>				
- <i>Exceptionnel</i>		20 000		

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- | | |
|--|--------|
| - montants repris parce qu'utilisés : | 70 200 |
| - montants repris parce que devenus sans objet : | - |

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministère de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 161 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministère de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministère de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 58 800 €.
- Une provision liée à un litige prud'hommal à hauteur de 160 000 €.

S.A.S. DINANDIS*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Biens pris en crédit-bail**

MOBILIER

Valeurs des biens

Valeur d'origine	109 378
Dotation aux amortissements théoriques	21 876
Cumul des amortissements théoriques	21 876
Valeur nettes	87 502

Redevances

Afférentes à l'exercice	15 363
Cumulées	15 363
Restant à payer :	
- À moins d'un an	22 057
- De 1 à 5 ans	54 517
- A plus de 5 ans	
- Total	76 574
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	48 668

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	457 798	27 358	430 441
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 827 388	3 827 388	
Créances diverses	141 052	141 052	
Charges constatées d'avance	203 767	203 767	
	4 630 006	4 199 565	430 441

S.A.S. DINANDIS*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Dettes – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	1 115 758	1 115 758		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	4 844 603	1 448 527	3 372 568	23 507
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 548 253	1 141 430	216 646	190 176
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	10 349 221	9 923 521	393 055	32 645
Dettes diverses	106 050	106 050		
Produits constatés d'avance	22 827	22 827		
	17 986 711	13 758 114	3 982 270	246 328

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 6 068

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 979 933

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 706 422

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 1 017 197

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Ce poste correspond uniquement à des dépôts à terme.

S.A.S. DINANDIS*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyage et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	65 943 377	62 559 255
Drive	4 075 486	3 438 691
Express	6 738 987	5 988 442
Activité fioul et station-service		
- Activité fioul	897 434	1 176 044
- Location gérance HYPER	96 427	162 059
- Station-service LANVALLAY	5 264 677	5 250 427
Agence de voyages	818 256	656 108
	83 834 644	79 231 025

Le chiffre d'affaires de l'Agence de voyages se décompose de la façon suivante :

	N	N-1
Ventes de voyages (activité sous licence)	581 985	468 322
Commissions reçues (activité sous mandat)	236 271	187 786
	818 256	656 108

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	17
Agents de maîtrise	38
Employés	182
	237

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

S.A.S. DINANDIS*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Résultat exceptionnel**

	CHARGES	PRODUITS
Dotation aux amortissements sur mises au rebut	6 698	
Cession d'immobilisations corporelles		3 050
Cession d'immobilisations financières	361	1 291
Dotation dépréciation créances	20 000	
Amendes et pénalités	59	
Prime énergie		236 341
	27 119	240 683

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	425 700
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	256 740
	682 440

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe composé de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION et de la société mère LE GALION a opté pour le régime de l'intégration fiscale à effet du 01/02/2009.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	760 304
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-86 290
	674 014

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	201 017
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	234 153

S.A.S. DINANDIS*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothéquer sur les terrains et constructions).

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	814 156	814 156
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles**Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 32% ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2023 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

S.A.S. DINANDIS

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 675 300 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « Extension Fin de Carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/01/2024 s'élève à 376 k€. Aucune cotisation n'a été versée au cours de l'exercice.

Entreprises liées

S.A.S. LA GALION

Emprunts et dettes financières divers	1 017 197
Intérêts et charges assimilées	54 072

Filiales et participation détenues NÉANT

Société établissant des comptes consolidés NÉANT

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Certifié Conforme

DocuSigned by:
CADAL EN Régis
31A2B7CCF1D5404...

DINANDIS
SAS AU CAPITAL DE 500 000 €
Siège social : La Coulebart - Route de Caulnes
22100 LEHON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/01/2024

Mesdames, Messieurs les Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS DINANDIS relatifs à l'exercice clos le 31/01/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS DINANDIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base de nos contrôles, nous n'avons pas identifié de risques très significatifs nécessitant une mention particulière dans notre présent rapport.

En effet, l'annexe des comptes annuels que nous avons contrôlée précise les modalités d'évaluation des différents postes du bilan dont les tests par sondages effectués ont permis de valider les hypothèses retenues, la méthodologie et la cohérence.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS DINANDIS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS DINANDIS à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Salon de Provence,

Le 14 Juin 2024



MLA COMMISSARIAT

Jérôme BARD

Commissaire aux Comptes

Bilan actif	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	33 636 188	21 302 615	12 333 573	12 912 406
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	487 362	210 053	277 309	271 472
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	242 133	210 053	32 080	26 243
FONDS COMMERCIAL (1)	245 229		245 229	245 229
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 243 692	21 014 202	10 229 489	10 829 015
TERRAINS	3 568 002	2 088 078	1 479 923	1 469 104
CONSTRUCTIONS	17 813 336	11 510 032	6 303 304	6 951 320
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	8 036 365	5 969 012	2 067 353	2 007 278
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 791 353	1 447 080	344 273	395 013
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	29 500		29 500	6 300
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	5 136		5 136	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 905 134	78 359	1 826 775	1 811 919
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 447 336		1 447 336	1 447 697
PRÊTS	279 142		279 142	260 912
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	178 656	78 359	100 297	103 310
ACTIF CIRCULANT	13 484 387	6 902	13 477 484	13 238 495
STOCKS ET EN-COURS	7 313 855		7 313 855	7 270 011
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	62 102		62 102	59 554
MARCHANDISES	7 251 753		7 251 753	7 210 458
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 827 388	6 902	3 820 486	3 712 914
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 164 313	6 902	1 157 411	1 016 335
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 663 075		2 663 075	2 696 579
CREANCES DIVERSES (3)	141 052		141 052	253 427
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 500 000		1 500 000	1 500 000
DISPONIBILITES	498 325		498 325	322 724
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	203 767		203 767	179 419
TOTAL GENERAL	47 120 574	21 309 517	25 811 058	26 150 901

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
 64, Cours Carnot
 13300 SALON de PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38
 SIRET: 380 693 291

27 358

16 639



Bilan passif	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	7 444 546	6 878 067
CAPITAL	500 000	500 000
RESERVES	4 836 067	4 798 907
RESERVE LEGALE	50 000	50 000
AUTRES RESERVES	4 786 067	4 748 907
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 108 479	1 579 160
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	379 800	391 200
PROVISIONS POUR RISQUES	379 800	391 200
DETTES(1)	17 986 711	18 881 634
DETTES FINANCIERES	7 508 614	8 752 726
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	5 960 361	7 292 756
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 548 253	1 459 970
DETTES D'EXPLOITATION	10 349 221	10 030 430
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 663 817	6 631 769
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 152 868	2 944 403
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	532 536	454 259
DETTES DIVERSES	106 050	82 836
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	69 263	53 858
AUTRES DETTES DIVERSES	36 787	28 978
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	22 827	15 643
TOTAL GENERAL	25 811 058	26 150 901
(1) Dont à plus d'un an	4 228 598	4 778 420
Dont à moins d'un an	13 758 114	14 082 490
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	1 085 844	1 706 999



Compte de résultat	Exercice	Exercice
	01/02/23 - 31/01/24	01/02/22 - 31/01/23
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	84 724 504	80 121 504
VENTES DE MARCHANDISES	80 879 854	76 880 267
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	20 685	53 687
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 934 106	2 297 071
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>83 834 644</i>	<i>79 231 025</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	67 280	67 406
REPRISES SUR PROVISIONS	70 509	72 545
TRANSFERTS DE CHARGES	504 396	469 722
AUTRES PRODUITS	247 675	280 806
CHARGES D'EXPLOITATION	81 309 996	77 337 818
ACHAT DE MARCHANDISES	60 577 068	57 929 836
VARIATION DES STOCKS	-41 699	-779 410
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	390 462	346 668
VARIATION DES STOCKS	-2 145	-6 594
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	8 047 275	7 542 656
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	990 370	1 020 187
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 479 791	7 406 271
CHARGES SOCIALES	2 323 393	2 376 287
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 444 274	1 410 936
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	6 902	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	58 800	70 200
AUTRES CHARGES	35 505	20 783
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 414 508	2 783 686
PRODUITS FINANCIERS	62 744	27 242
PARTICIPATIONS	-780	1 787
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	11 673	6 605
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	51 850	18 851
CHARGES FINANCIERES	224 948	85 473
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	224 948	85 473
RESULTAT FINANCIER	-162 204	-58 231
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 252 304	2 725 455

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

Compte de résultat	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	240 683	28 010
SUR OPERATIONS DE GESTION	236 342	16 500
SUR OPERATION EN CAPITAL	4 341	11 510
REPRISES SUR PROVISIONS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 119	110 286
SUR OPERATIONS DE GESTION	59	4 338
SUR OPERATION EN CAPITAL	361	19 824
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	26 699	86 124
RESULTAT EXCEPTIONNEL	213 564	-82 276
PARTICIPATIONS DES SALARIES	683 375	590 702
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	674 014	473 317
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>85 027 931</i>	<i>80 176 757</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>82 919 451</i>	<i>78 597 596</i>
RESULTAT NET COMPTABLE	2 108 479	1 579 160
 * Dont crédit-bail mobilier et immobilier	 25 942	 49 698
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	54 072	19 302

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
 64, Cours Carnot
 13300 SALON de PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38
 SIRET: 380 693 291

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition ; n'ayant pas de durée de vie limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 5 à 30 ans
- Constructions : 20 à 30 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Agencements divers : 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- Mobilier de bureau : 6 ans 2/3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 60 000 actions.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	500 000			500 000
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	4 798 907	37 160		4 836 067
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	1 579 160		1 579 160	
Résultat de l'exercice N		2 108 479		2 108 479
	6 878 067	2 145 640	1 579 160	7 444 546

Fonds commercial

* Espace Music	Acquisition le 30/06/1994	43 529
* Boutique Fleurs	Acquisition le 01/07/2011	131 700
* Express Lanvalley	Acquisition le 31/12/2020	70 000
		245 229

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	479 204	18 455	10 297	487 362
Immobilisations corporelles	30 726 498	838 828	321 635	31 243 692
Immobilisations financières - titres	1 447 697		361	1 447 336
Immobilisations financières - créances	422 581	45 841	10 624	457 798
	33 075 980	903 125	342 917	33 636 188

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	207 732	12 619	10 297	210 053
Immobilisations corporelles	19 897 483	1 438 354	321 635	21 014 202
	20 105 215	1 450 973	331 932	21 224 255

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	1 196 304
	- Dégressive	247 970
	- Exceptionnelle	6 699

M.L.A. COMMISSARIAT
 Commissaire aux Comptes
 64, Cours Carnot
 13300 SALON de PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38
 SIRET: 380 693 291

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	391 200	58 800	70 200	379 800
Dépréciations de l'actif immobilisé	58 359	20 000		78 359
Dépréciations de l'actif circulant	309	6 902	309	6 902
	449 868	85 702	70 509	465 061
Dont dotation :				
- Exploitation		65 702	70 509	
- Financier				
- Exceptionnel		20 000		

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	70 200
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministère de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 161 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministère de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministère de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 58 800 €.
- Une provision liée à un litige prud'hommal à hauteur de 160 000 €.

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

S.A.S. DINANDIS*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Biens pris en crédit-bail**

MOBILIER

Valeurs des biens

Valeur d'origine	109 378
Dotation aux amortissements théoriques	21 876
Cumul des amortissements théoriques	21 876
Valeur nettes	87 502

Redevances

Afférentes à l'exercice	15 363
Cumulées	15 363
Restant à payer :	
- À moins d'un an	22 057
- De 1 à 5 ans	54 517
- A plus de 5 ans	
- Total	76 574
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	48 668

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	457 798	27 358	430 441
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 827 388	3 827 388	
Créances diverses	141 052	141 052	
Charges constatées d'avance	203 767	203 767	
	4 630 006	4 199 565	430 441

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

S.A.S. DINANDIS*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Dettes – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ⁽¹⁾	1 115 758	1 115 758		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	4 844 603	1 448 527	3 372 568	23 507
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 548 253	1 141 430	216 646	190 176
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	10 349 221	9 923 521	393 055	32 645
Dettes diverses	106 050	106 050		
Produits constatés d'avance	22 827	22 827		
	17 986 711	13 758 114	3 982 270	246 328

⁽¹⁾ Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 6 068

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 979 933

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 706 422

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 1 017 197

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Ce poste correspond uniquement à des dépôts à terme.

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON DE PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyage et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	65 943 377	62 559 255
Drive	4 075 486	3 438 691
Express	6 738 987	5 988 442
Activité fioul et station-service		
- Activité fioul	897 434	1 176 044
- Location gérance HYPER	96 427	162 059
- Station-service LANVALLAY	5 264 677	5 250 427
Agence de voyages	818 256	656 108
	83 834 644	79 231 025

Le chiffre d'affaires de l'Agence de voyages se décompose de la façon suivante :

	N	N-1
Ventes de voyages (activité sous licence)	581 985	468 322
Commissions reçues (activité sous mandat)	236 271	187 786
	818 256	656 108

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres		17
Agents de maîtrise		38
Employés		182
		237

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
 64, Cours Carnot
 13300 SALON de PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38
 SIRET: 380 693 291

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

S.A.S. DINANDIS

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Dotation aux amortissements sur mises au rebut	6 698	
Cession d'immobilisations corporelles		3 050
Cession d'immobilisations financières	361	1 291
Dotation dépréciation créances	20 000	
Amendes et pénalités	59	
Prime énergie		236 341
	27 119	240 683

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	425 700
L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	256 740
	682 440

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe composé de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION et de la société mère LE GALION a opté pour le régime de l'intégration fiscale à effet du 01/02/2009.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	760 304
Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-86 290
	674 014

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	201 017
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	234 153

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET 380 693 291



■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothéquer sur les terrains et constructions).

Engagements financiers

	DONNÉE	REÇUE
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	814 156	814 156
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles**Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 32% ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2023 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

S.A.S. DINANDIS

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 675 300 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « Extension Fin de Carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/01/2024 s'élève à 376 k€. Aucune cotisation n'a été versée au cours de l'exercice.

Entreprises liées

Emprunts et dettes financières divers

S.A.S. LA GALION

1 017 197

Intérêts et charges assimilées

54 072

Filiales et participation détenues

NÉANT

Société établissant des comptes consolidés

NÉANT

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291